



Notice – Démarche VAE

❖ La VAE en 2 mots

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir une certification (diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification) inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sans suivre une formation classique.

Toutes les expériences peuvent être prises en compte : professionnelles, bénévoles, associatives, volontariat, activités sportives de haut niveau, etc., à condition qu'elles soient en lien avec la certification visée.

Le candidat constitue un dossier détaillant ses activités et les compétences mobilisées. Il peut se faire accompagner par un accompagnateur expert VAE, ce qui est fortement recommandé.

➔ Plus d'informations sur : <https://www.vae.gouv.fr>

❖ Les étapes de la démarche

Afin de se renseigner sur la VAE en lien avec les certifications , le candidat peut au préalable contacter l'ISBA TP :

- par mail à l'adresse secretariat@isba.fr
ou par téléphone au 06 08 40 13 79.

Étape 1 : Rendez-vous contextuel (gratuit et sans engagement)

- ☛ Un rendez-vous préalable est proposé au candidat avant toute inscription. Il permet :
 - de comprendre les étapes et conditions de la VAE
 - de vérifier l'adéquation générale entre la certification visée et le parcours du candidat,
 - d'obtenir des réponses à ses interrogations et de mieux comprendre les modalités de déroulement de la démarche.

Ce rendez-vous, individuel ou collectif, peut être réalisé à distance ou en présentiel.

➔ Il est gratuit et sans engagement.

Étape 2 : Étude de recevabilité (Livret 1) et contractualisation

- ☛ À l'issue du rendez-vous contextuel, le candidat s'il le souhaite peut débiter sa démarche officielle de VAE :
 - Un devis personnalisé lui est transmis selon la formule choisie (accompagnement ou non) ainsi qu'un contrat VAE qui doivent être retournés et signés.
 - Le dossier est instruit uniquement après signature du devis et du contrat.
 - Le candidat remplit un dossier de recevabilité (*Livret 1*) lié à la certification visée.
 - Le référent VAE procède à l'étude de recevabilité, à partir des informations et justificatifs fournis.

- ☛ Cette étude consiste à analyser :
 - la nature des expériences déclarées (salarisées, non salarées, bénévoles, associatives), en lien avec le champ professionnel de la certification visée ;
 - les principales activités exercées, décrites dans les feuillets d'expérience ;
 - les justificatifs fournis (attestations d'emploi, contrats de travail, copie de diplôme...)

L'objectif est de s'assurer que le parcours du candidat permet d'envisager une mise en correspondance entre ses acquis et les blocs de compétences du référentiel de la certification visée. Il ne s'agit pas encore d'une évaluation des compétences, mais bien d'une vérification d'éligibilité pour accéder à la suite du parcours VAE.

- ☛ En cas de non-recevabilité, des recommandations ou réorientations peuvent être proposées.

- ☛ En cas de recevabilité, le candidat peut passer à l'étape suivante : la constitution du Livret 2.

⚠ À noter : la prestation d'accompagnement ne débute qu'en cas de recevabilité. Aucun frais d'accompagnement ni de jury ne sera facturé si le dossier est déclaré non recevable, même si le devis a été signé.

Étape 3 : Constitution du Livret 2 (dossier de validation)

- Le Livret 2 permet de démontrer que les compétences requises et décrites dans le référentiel de la certification visée ont été acquises par l'expérience.
- Une prestation dédiée réalisée par un enseignant expert permet d'accompagner chaque candidat à une VAE en travaillant sur 4 axes :

Axes accompagnement	Heures à titre indicatif
Axe méthodologique : Comment s'approprier le référentiel du diplôme/de la certification, analyser son parcours et mettre en relation ses expériences avec les compétences attendues, apporter les preuves de son activité.	10h
Axe mise en valeur de l'écrit : Comment mettre en valeur ses expériences et les traduire en compétences validables, analyser de façon critique le contenu rédigé, corriger et reformuler pour garantir clarté et conformité avec le référentiel.	8h
Axe mise en valeur à l'oral : Comment sélectionner les axes principaux, apporter les preuves au fur et à mesure, dynamiser sa présentation grâce à un ou plusieurs supports (Powerpoint...), respecter le temps de soutenance.	1h
Axe oral blanc : Se mettre dans les conditions réelles de la soutenance afin de procéder aux derniers ajustements et gagner en confiance.	1h
Durée totale d'accompagnement	20 heures

Les rendez-vous sont aussi pris en fonction des disponibilités des candidats et de l'enseignant expert, nous nous adaptons le plus possible à leurs contraintes (notamment pour ceux qui habitent loin du centre de formation pour éviter les aller-retour).

Le temps d'accompagnement moyen se situe aux alentours d'une année, avec une moyenne de plus d'un rendez-vous par mois.

Le candidat doit rendre un dossier jusqu'à un mois avant le jury final afin que les évaluateurs puissent en prendre connaissance.

Ce dossier se compose d'un portefeuille de preuves décliné sous la forme de plusieurs questionnaires correspondant aux blocs de compétences de la certification délivrée.

Les réponses que le candidat apportera aux questions posées, étayées par les pièces justificatives fournies, serviront de base à la décision du jury.

Étape 4 : Passage devant le jury d'évaluation VAE

Le jury est composé d'experts du domaine visé. Il évalue le Livret 2 et, selon les cas, peut convoquer le candidat pour un entretien oral (en présentiel ou à distance).

Trois décisions sont possibles :

- ☛ Validation totale : la certification est délivrée.
- ☛ Validation partielle : certains blocs sont validés, les autres peuvent l'être ultérieurement (formation ou VAE complémentaires).
- ☛ Refus de validation : des pistes d'amélioration ou une orientation vers la formation peuvent être proposées.

Durée estimée du parcours

- ☛ Étape 1 à 2 (rendez-vous + recevabilité) : environ 1 mois
- ☛ Étape 3 (rédaction Livret 2) : 6 à 8 mois en moyenne avec accompagnement
- ☛ Étape 4 (jury) : entre 1 à 3 mois après le dépôt du dossier

Coûts et financement *(se reporter à la Grille tarifaire VAE)*

Formule avec accompagnement :

- Étude de recevabilité (Livret 1) : 250 € TTC
- Jury d'évaluation : 500 € TTC
- Accompagnement (20 h avec un Enseignant expert / Accompagnateur VAE) : 2500 € TTC

Coût total TTC : 3250 euros

Formule sans accompagnement :

- Étude de recevabilité (Livret 1) : 250 € TTC
- Jury d'évaluation : 500 € TTC

Coût TTC sans accompagnement (recevabilité + jury) : 750 euros

➡ Un devis personnalisé est établi avant toute contractualisation.